

**T R A I T É**  
**D E S**  
*D I F F É R E N T E S S O R T E S*  
**D E P R E U V E S**  
QUI SERVENT A ÉTABLIR  
LA VÉRITÉ DE L'HISTOIRE.

TRAITÉ  
DES  
DIFFÉRENTES SORTES  
DE PREUVES  
QUI SERVENT À ÉTABLIR  
LA VÉRITÉ DE L'HISTOIRE;

*Par le R. P. HENRI GRIFFET, Auteur  
d'une Histoire de LOUIS XIII, imprimée  
à Paris en 1760.*



A L I E G E,  
Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur de  
SON ALTESSE, & Libraire.

---

M. DCC. LXIX.  
*Avec Approbation & Permission.*

---

---

# T A B L E

## D E S C H A P I T R E S .

- CHAPITRE I. *Q*ue la Vérité est l'ame  
& le fondement de l'Histoire, Pag. 1
- CHAP. II. *Ce que l'on doit penser des  
prodiges rapportés dans plusieurs  
Histoires,* 17
- CHAP. III. *Des Historiens qui attri-  
buent les faits & les actions dont ils  
parlent, à des causes ou à des mo-  
tifs dont ils n'ont aucune connois-  
sance,* 41
- CHAP. IV. *Qu'il n'est pas permis à un  
Historien de s'écarter de la Vérité  
dans les plus petites choses,* 67
- CHAP. V. *De la Preuve fondée sur le  
témoignage des Auteurs contempo-  
rains,* 90
- CHAP. VI. *Des conditions nécessaires  
pour établir la Vérité de l'Histoire  
sur le témoignage des Auteurs con-  
temporains,* 121
- CHAP. VII. *Suite des conditions néces-  
saires pour établir la Vérité de l'Hif-  
toire sur le témoignage des Auteurs  
contemporains,* 163

## T A B L E.

CHAP. VIII. <i>De la preuve fondée sur les Pièces authentiques,</i>	Page 192
CHAP. IX. <i>De la Vérité dans la Chronologie,</i>	215
CHAP. X. <i>De la Vérité dans le récit des événements de la Guerre,</i>	229
CHAP. XI. <i>De la Vérité dans les Anecdotes,</i>	245
CHAP. XII. <i>Suite du même sujet. Examen de l'anecdote du Comte de Moret, transformé en Hermite, sous le nom de Frere Jean-Baptiste,</i>	275
CHAP. XIII. <i>Suite du même sujet. Examen de l'anecdote de l'homme au masque,</i>	291
CHAP. XIV. <i>De la Vérité dans les Portraits,</i>	328
CHAP. XV. <i>De la difficulté d'écrire l'Histoire. Examen de ce que M. de Bury a dit de la Maison de Roban dans son Histoire de Louis XIII, d'après les Mémoires de M. le Marquis de Fontenay-Mareuil,</i>	355
CHAP. XVI. <i>Comment se sont établis les honneurs du Tabouret à la Cour de France,</i>	381
CHAP. XVII. <i>Erreurs de M. de Bury &amp; de M. de Fontenay-Mareuil, relativement aux droits &amp; aux prérogatives de la Maison de Roban,</i>	395

T A B L E.

CHAP. XVIII. *Titres & rang de la  
Maison de Roban à la Cour des  
Ducs de Bretagne, & à celle de  
France,* Page 422

Fin de la Table des Chapitres.

---

---

A P P R O B A T I O N.

**J**'Ai lu l'Ouvrage qui a pour titre : *Traité des différentes sortes de Preuves qui servent à établir la Vérité de l'Histoire* : les recherches curieuses, jointes à une clarté qui caractérise l'Auteur, le feront lire avec plaisir. A Liege, ce 21 Avril 1769.

G. LA RUELLE, *Chanoine de St. Barthelemi, Examineur Synodal, Censeur des Livres, & Professeur au Séminaire de S. A. C.*

---

---

P E R M I S S I O N.

**N**ous permettons l'impression. Donné à Liege ce 21 Avril 1769.

LE COMTE DE ROUGRAVE,  
*Vicaire-Général.*

TRAITÉ



TRAITÉ  
DES  
DIFFÉRENTES SORTES  
DE PREUVES  
QUI SERVENT À ÉTABLIR  
LA VÉRITÉ DE L'HISTOIRE.

---

CHAPITRE PREMIER.

*Que la Vérité est l'ame & le fondement  
de l'Histoire.*



Est la vérité que l'on cherche, & que l'on doit trouver dans l'Histoire ; elle est faite pour instruire, & le mensonge ne peut jamais être, par lui-même, un objet d'instruction : on l'admet dans les



Es  
che  
dans  
pou

ne peut jamais



Poëmes & dans les Romans. Ceux qui composent ces sortes d'Ouvrages, ont atteint le but de leur art, quand ils ont trouvé le secret d'amuser les Lecteurs par des fictions agréables : mais un Historien est obligé de se renfermer dans les bornes de la plus exacte vérité. Ce fameux axiome, *rien n'est beau que le vrai*, semble n'avoir été fait que pour lui ; c'est une loi fondamentale de l'Histoire, qu'il ne doit jamais oublier ; il perd la qualité d'Historien dès qu'il s'en écarte : s'il le fait volontairement & habituellement, son Livre n'est plus qu'un Roman, faussement paré du titre d'Histoire.

Quand il ne lui échappe qu'un petit nombre d'erreurs, on peut les lui pardonner ; il n'en est aucun qui en soit tout-à-fait exempt : mais si son Ouvrage en est rempli, le cri de la Vérité, dont les droits sont toujours inviolables, s'éleve contre lui avec tant de force, que l'on ne le traite plus avec la même indulgence. On peut partager les Ecrivains qui ont travaillé sur l'Histoire, en quatre classes différentes.

1<sup>o</sup>. La première est celle des Auteurs contemporains, qui vivoient dans le temps même où les faits qu'ils rapportent se sont passés. Ils sont eux-mêmes les garants de ce qu'ils avancent, & leur témoignage en

est la preuve : ce sont ceux qui devoient avoir le moins de peine à découvrir la vérité ; ils l'ont, pour ainsi dire, sous les yeux, il ne tient qu'à eux de la voir, & de la saisir. Cependant il leur arrive quelquefois, ou de la déguiser par intérêt, ou de la manquer par oubli ou par négligence ; ils n'écrivent souvent que sur des bruits vagues & incertains, ils rapportent ce qui s'est dit, plutôt que ce qui s'est fait de leur temps ; ils ne sont que les échos de cette Renommée qui publie le vrai & le faux, avec le même éclat & la même confiance.

2°. La seconde est celle des Historiens modernes, qui n'écrivent que sur le témoignage des Contemporains : ce sont ceux qui ont le plus de peine à connoître la vérité. Le témoignage de ces Contemporains n'est pas toujours fidele, il est rarement uniforme ; & l'un dit précisément le contraire de l'autre. Il faut donc que l'Historien moderne ait toujours le flambeau de la critique à la main, pour apprécier la valeur de ces témoignages ; pour les rejeter quand ils sont faux, ou pour tâcher de les concilier lorsqu'ils paroissent contradictoires.

Il se trouve, pour ainsi dire, dans le même embarras qu'un Juge chargé de faire le rapport d'une affaire qui roule sur divers

faits, contestés de part & d'autre, qu'il faut vérifier. Il écoute les témoins, il les confronte, il examine toutes les pieces de conviction, & ce n'est qu'après un travail assidu & opiniâtre, qu'il parvient à découvrir la vérité. Le travail d'un Historien de cette seconde classe est encore plus pénible; car, quel procès a jamais roulé sur un aussi grand nombre de faits à vérifier, que ceux qui entrent dans l'Histoire d'un grand Royaume, ou même dans l'Histoire particuliere & détachée d'un seul Regne?

3°. La troisieme est celle des Abréviateurs, qui composent des *Fastes* ou des *Abrégés chronologiques*, que l'on nommoit autrefois des *Chroniques*. Ceux-là puisent également dans les Auteurs contemporains & dans les Historiens modernes; ils ne font qu'indiquer les principaux événements, ils n'entreprennent pas de les exposer.

Les *fastes* n'entrent dans aucun détail; ils ne rapportent que la substance de chaque événement, tel qu'une bataille gagnée ou perdue; la prise d'une grande Ville, &c. sans rien dire de plus. Ceux qui n'écrivent que des *fastes*, ont moins de peine que les autres à saisir la vérité: cependant il leur arrive quelquefois de se tromper. On a imprimé des *fastes* du regne de Louis XIV,

que l'on dit avoir été corrigés de sa main. On n'a pas laissé d'y remarquer quelques fautes, qui auront échappé à l'attention ou à la mémoire de ce Prince, s'il est vrai qu'il ait pris la peine, comme on le dit, de revoir lui-même cet Ouvrage.

Les Abrégés chronologiques, dont le Président Heinault a donné au Public un excellent modèle, sont plus étendus que les simples *fastes*; ils entrent dans quelques détails sur les principaux événements de l'Histoire : on y mêle de courtes réflexions sur la conduite des Princes, des Ministres & des Généraux d'Armée; on y ajoute des portraits qui font connoître leurs caractères. L'Histoire de *Velleius Paterculus* n'est, à proprement parler, qu'un abrégé chronologique, embelli par divers traits ingénieux. Celle de *Florus* n'est pareillement qu'un abrégé moins *chronologique* que celui de *Velleius*, parce que les époques & les dates des faits qu'il rapporte n'y sont point marquées. Le style de Laurent Echard est moins brillant que celui de ces deux Abréviateurs; mais il entre dans un plus grand détail, & son Livre est un des meilleurs qui ait été fait, dans ces derniers temps, sur l'Histoire Romaine. Cicéron nous apprend, dans une de ses Lettres à Atticus, que Brutus, qui

fut un des meurtriers de Jules-César, avoit composé un Abrégé chronologique de l'Histoire Romaine. Parmi les Histoires, que l'on nommoit autrefois des Chroniques, les unes avoient la même briéveté que les fastes; & les autres, plus étendues, contenoient à peu près les mêmes détails que les *Abrégés chronologiques* : celui de Brutus étoit un morceau précieux, que nous avons perdu. Le Livre du Pere Petau, qui a pour titre, *Rationarium temporum*, est un abrégé chronologique de l'Histoire universelle de toutes les Nations & de tous les siècles; comme il remonte jusqu'aux temps obscurs de la plus haute antiquité, sa chronologie n'a pas été admise par tous les Savants. Ussérius & le Chevalier Marsham en ont proposé d'autres, & ils ont eu des Partisans. Cette diversité d'opinions, entre des Savants du premier ordre, peut rendre la Chronologie du Pere Petau douteuse, à l'égard de l'Histoire ancienne, sans que l'on soit obligé d'en conclure qu'elle est fautive, tant il est difficile de rien assurer avec une entière certitude sur des temps si éloignés.

On ne peut disconvenir que les Abrégés chronologiques ne soient très-utiles, pour donner une teinture de l'Histoire à ceux qui n'en ont aucune connoissance, ou

pour rappeler le souvenir & les époques des principaux événements à ceux qui les connoissent. Mais pour savoir à fond la vérité de l'Histoire, il faut la lire dans des Auteurs qui l'exposent avec plus d'étendue, & qui entrent dans un plus grand détail.

4°. La quatrième classe des Ecrivains qui ont travaillé sur l'Histoire, est celle de ces savants Compilateurs, qui ont donné au Public des Recueils immenses de Pièces authentiques & originales, échappées à l'injure des temps, qui sont propres à fixer la véritable époque, & à nous découvrir les causes ou les circonstances d'un très-grand nombre de faits. Ces sortes de Recueils ne contiennent rien qui puisse faire illusion au Public, à moins que l'on n'y donne pour vraies, des Pièces fausses & supposées, ou des Pièces altérées par la négligence, ou par l'infidélité des Copistes. Mais quand elles n'ont aucun de ces défauts, on doit les regarder comme les preuves les plus sûres & les plus incontestables de la vérité de l'Histoire : telles sont, par exemple, les Traités de Paix, les Dépêches des Ambassadeurs, les Lettres des Souverains & des Ministres, les Testaments, les Contrats de mariage, les Registres des Tribunaux & des Communau-